

En Bref

Tarentaise

L'édito de la Mairie

Chers Tarentaisous,

Comme vous le savez, une bonne rentrée ce sont avant tout de bonnes vacances qui, nous l'espérons se sont bien passées pour tous malgré la chaleur et la sécheresse.

Après deux années passées à la gestion de la Commune, nous souhaitons mettre l'accent sur le cap que nous nous étions fixé avant les élections. Comme nous l'avons dit lors de l'interview sur France Bleue, deux objectifs : la **gestion de la commune** et **retrouver l'état d'esprit d'un petit village où il fait bon vivre**.

Bien évidemment notre priorité est de gérer au mieux les intérêts de notre commune et pour cela nous avons réalisé :

- **L'acquisition d'un foncier en centre bourg** afin de pouvoir maîtriser l'urbanisation pour l'accueil de nouvelles familles sur des terrains avec des superficies confortables. Si la Commune ne s'était pas portée acquéreuse, les projets des investisseurs étaient a minima d'une dizaine de maisons ! A ce jour, trois terrains sont proposés à la vente et la surface restante constitue une réserve foncière à la disposition de la commune.

- **L'acquisition de parcelles forestières et de la maison d'œuvres** qui viennent enrichir le patrimoine communal.

Mais, nous souhaitons également faire **revivre notre village et retrouver la bonne ambiance perdue**. Les diverses manifestations réalisées ces deux dernières années nous ont donné raison ! Car si chacun y met du sien, tout se passe bien et la convivialité fait son retour. Par conséquent nous garderons la même ligne de mire pour les années à venir.

Nous proposerons la création d'un **comité des fêtes** dans les prochaines semaines pour renforcer les relations amicales et chaleureuses entre les habitants. Il aura en charge la décoration du village, l'organisation de diverses manifestations et la gestion des locations de la maison d'œuvres. Un groupe de travail devra plancher sur les futurs travaux de mise aux normes et d'amélioration de cette salle communale. Que tous ceux qui souhaitent participer n'hésitent pas à se faire connaître auprès de la secrétaire de Mairie.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne rentrée !

→ Location des salles communales

Depuis juillet, la commune est propriétaire de la maison d'œuvre. Les tarifs de location (vaisselle comprise) sont les suivants :

| Utilisateur | Tarif | Arrhes |
|---------------|-------------------------|--------|
| Résidents | 250 € une fois par an | 100 € |
| | 450 € au delà | 200 € |
| Non résidents | 450 € | 200 € |
| Associations | Gratuit une fois par an | |
| | 250 € | 100 € |
| Cautions | 1 000 € | |

Concernant la salle polyvalente de la Mairie, la location est toujours réservée aux habitants du village. Les tarifs évoluent de la façon suivante :

| Durée < 3h | 3h à 6h | 6h à 48h | Cautions |
|------------|---------|----------|----------|
| Gratuit | 75 € | 150 € | 500 € |



Finances communales

Après le vote du budget en avril dernier, nous avons dû procéder à quelques décisions modificatives au mois de juillet.

La plus importante concerne l'annulation d'une provision pour risque constituée par le conseil municipal précédent. Cette provision devait permettre de faire face à une éventuelle annulation du jugement d'attribution de l'indemnisation obtenue pour les malfaçons de l'ancienne station d'épuration. L'Etat n'ayant pas fait appel, l'indemnisation est acquise par la commune depuis plusieurs années et ne peut pas faire l'objet d'une provision maintenue dans les comptes avec un amortissement sur 40 ans. **Pas de risque, pas de provision !**

Nous avons prévu au budget 2022 de reprendre cette somme de 113 000 € sur trois ans pour limiter l'impact sur le budget Eau & Assainissement. Mais après avoir préconisé un amortissement sur 40 ans et suite au dépôt de plainte au tribunal administratif de M. Besson, Mme Peyron et Mme Estellé, la Trésorerie exige une annulation immédiate qui nous impose de corriger le budget.

Cette correction est un jeu d'écriture entre le budget Communal et le budget Eau & assainissement, en fonctionnement et en investissement. **Le budget voté en avril était établi de manière sincère et transparente dans l'intérêt de la commune et nous sommes aux regrets d'avoir dû le modifier.**

Pour toute information concernant le budget de votre commune, nous vous rappelons que nous sommes toujours à votre disposition pour vous le présenter et vous l'expliquer de manière collective ou individuelle.

Concernant l'acquisition du terrain en face de la salle d'œuvre, il est important de préciser que cette transaction réalisée à un tarif très bien négocié, doit permettre à la commune de se créer une petite réserve foncière constructible, sans impact sur le budget. En effet, la vente des premiers lots sans viabilisation doit amortir l'achat du terrain ainsi que le coût après subvention d'enfouissement de la ligne électrique. A terme, il permettra de dégager un produit indispensable pour la réalisation de projets futurs.

Point sur l'eau

Pendant cet épisode de sécheresse, nos sources sont mises à rude épreuve et le raccordement à l'aqueduc des Sources est fortement sollicité. L'arrêté municipal de juin 2022 suivi des arrêtés préfectoraux de l'été ont permis à chacun de prendre conscience des efforts à fournir et nous vous en remercions.

Pour rappel les tarifs d'abonnement et consommation eau et assainissement n'ont pas évolué depuis la mise en place de la nouvelle équipe municipale. Il va de soi que seuls les logements raccordés à la station d'épuration payent les abonnements et les consommations traitées par celle-ci.

Comme vous le savez peut-être, la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 oblige un transfert de compétence de l'eau et assainissement au 1er janvier 2020. Dans certaines conditions restreintes, les communes qui font partie d'une communauté de communes ont pu repousser la date du transfert des compétences « eau » et « assainissement » au 1er janvier 2026, ce qui est le cas de notre commune.

Cela signifie que le 1 janvier 2026 au plus tard, notre réseau eau et assainissement sera transféré à la communauté de communes des monts du Pilat et le budget annexe eau et assainissement devra être clôturé.

C'est dans ce sens qu'un cabinet d'étude a été chargé par la CCMP de récolter toutes les données de nos réseaux et d'en dresser un bilan. Cette étude permettra de connaître exactement l'état de nos réseaux et ainsi de savoir si des travaux sont nécessaires.

Pour 2021, le taux de rendement du réseau de distribution (différence entre le volume d'eau injecté sur le réseau et le volume d'eau facturé) est de 77,1%. Ce chiffre semble très convenable sachant que les prélèvements effectués par les pompiers sont des volumes comptabilisés mais non facturés et qu'il a été détecté une fuite chez un habitant qu'il n'est pas possible de facturer conformément au règlement de l'eau.

Ce rendement de 77,1% n'est pas encore validé par SISPEA, il le sera courant septembre, soit neuf mois après la clôture de l'exercice et fera l'objet d'une présentation aux élus.

Les travaux de nettoyage des réservoirs devraient nous permettre de savoir si des fuites ont lieu en amont de la distribution. En cas de besoin, les travaux de réparation seront lancés rapidement.



Evènements

→ Repas des anciens

Le 7 mai dernier, nos aînés ont eu le plaisir d'apprécier le repas préparé par le Chapon d'Or (St Sauveur en Rue), suivi par un après-midi très animé par le groupe de danse folklorique auvergnat de Saint-Etienne.



→ Feu d'artifice du 16 juillet

Vous avez été nombreux à profiter des portes ouvertes organisées pour la visite des différentes installations communales.

Le repas partagé a connu également un franc succès. Il a été conclu par un beau feu d'artifice !



7 mai

11 juin

20 mai & 24 juin

16 juillet

→ Marché des producteurs

Cette première édition du marché des producteurs fût un vrai succès grâce à la présence des 31 exposants que nous remercions, d'un public nombreux et d'un soleil radieux !



A l'année prochaine !



→ 20 mai : Opération Pilat propre

Comme chaque année, les élèves de l'école du Sapin Géant ont participé à l'opération Pilat propre pour aider au ramassage des déchets. Le soleil radieux du dernier jour de cantine a permis de faire un pique-nique. En fin de repas les enfants se sont amusés à faire de belles bulles ressemblant à nos planètes.



→ 24 juin : Fête de l'école

La fête de l'école du Sapin Géant était de retour cette année, pour le grand plaisir des enfants et de leurs parents et grands-parents. Le spectacle sur le thème des planètes était suivi d'un apéritif organisé par l'APE.

Informations

→ Ecole du Sapin Géant

Notre école voit son effectif diminuer d'année en année. Afin de stopper l'hémorragie, une concertation a lieu avec la commune du Bessat afin d'envisager un **regroupement pédagogique**. L'école du Bessat bénéficie d'un nombre important d'élèves et la commune ne souhaite pas agrandir ses locaux, il semble donc judicieux d'envisager d'accueillir une partie des enfants du Bessat.

Notre souhait est de voir perdurer la présence d'une école à Tarentaise, le regroupement ne se fera qu'à la condition que cette clause soit respectée.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées de cette concertation.

→ Ateliers de décoration

Si vous êtes à la retraite et que vous avez envie de réaliser des objets de décoration (pour le repas des anciens et/ou un éventuel marché de Noël...), vous êtes les bienvenus pour venir partager ces moments de convivialité et de détente les mercredis de 13h à 15h30.

Plus de renseignements en Mairie !

→ Antenne relais

Dans le cadre de l'opération intitulée New Deal, Tarentaise doit se voir doter d'une antenne relais afin d'améliorer la qualité de réception du signal mobile. Actuellement il est très faible voire inexistant dans le centre bourg et sur un certain nombre de hameaux.

Nous devons faire face à un choix cornélien : implanter une antenne peu visible avec une couverture sur le centre bourg très moyenne, ou l'installer sur le site de la Madone où l'intégration dans le paysage est plus difficile mais qui permet une meilleure couverture. Nombres d'habitants nous ayant fait part de leur besoin d'un meilleur accès au service (notamment dans le cadre de leurs activités professionnelles) nous avons donc choisi le site de la Madone à proximité du réservoir d'eau potable. Le mât de l'antenne sera de nature et couleur lui permettant de s'intégrer au mieux au paysage, toutefois le sommet de l'antenne restera visible.

Si vous souhaitez contester ou apporter des remarques concernant le lieu d'implantation de l'antenne, merci de le signaler en Mairie avant le 30 septembre ou d'utiliser la fonction « signaler » sur Illiwap.

Signaler



→ Proposition du SICTOM pour du compostage collectif

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) souhaite déployer des projets de compostage collectifs partagés pour les déchets alimentaires. Cet objectif vise à répondre aux orientations des lois sur la Transition Énergétique, Anti Gaspillage et Économie circulaire, qui introduisent une généralisation du tri à la source des biodéchets en 2024 et qui doit permettre ainsi de réduire les volumes et tonnages de déchets ménagers à collecter et traiter tout en valorisant ces produits. Ce dispositif vise à identifier les quartiers ou hameaux des communes sur lesquels les habitants sont volontaires pour mettre en place des installations de compostage collectif partagés, afin d'aider à leur déploiement.

La Commune se positionne plutôt sur l'installation d'un équipement de compostage collectif dans le centre bourg. Si vous êtes intéressés, merci de répondre au sondage sur Illiwap ou de vous manifester en Mairie ou auprès de vos élus.

Le syndicat porteur de cette démarche s'engage à accompagner et à suivre régulièrement avec l'aide d'un maître composteur le développement et la mise en place du compostage collectif sur les communes de son territoire. Il assurera pour cela la prise en charge financière des installations de compostage et du suivi annuel de son bon fonctionnement.

MODE D'EMPLOI



1
Vider le seau dans le composteur et étaler les déchets



2
Mélanger en surface avec un outil (griffe ou râteau)



3
Recouvrir entièrement avec les matières sèches

Quand vous fermez le composteur, vous ne devez plus voir de déchets en surface